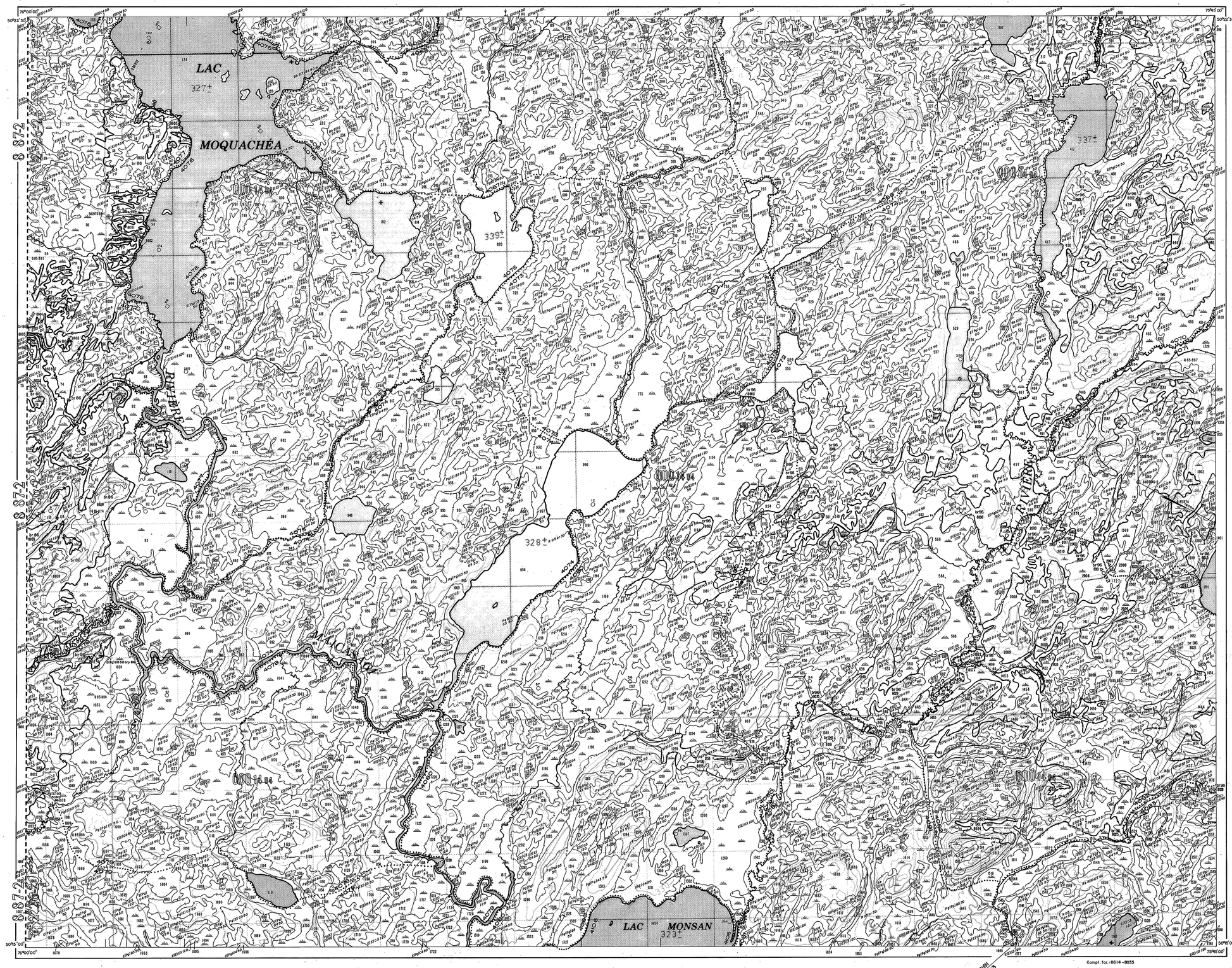

Compt. for.: 8614 - 8035

A jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe à blanc
Bridage (arbre dégagé au pied)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de fraises
Ensemencement
Aucune conservation
Récolte dans les bâtiers boisés (désormais libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent ses perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tige)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à sapin et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière (le sapin ou/et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée-résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — — avec thuya (cèdre) (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Prucheraie (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brun)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
— — — avec thuya
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec tremble
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec résineux
Épinette rouge résineuse
Épinette noire résineuse
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélange de résineux tolérants
— — sur station boisée

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — à bouleau jaune (plantation)
Bouleau à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
Peuplier
— — à peuplier rouge
Tremble
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à peuplier rouge
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle en bande
Coupe partielle plus épaisses légères
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 classes	0-20 ans
30 "	21-40
50 "	41-60
70 "	61-80
100 "	81-100
	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cime)	30-70 (tiges)
80-30	30-80
80-50	50-80
80-70	70-80
100-70	70-100

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplement dominant de tout tolérant, majorité des tiges entre 0 et 90 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieilleuse irrégulière: Peuplement dominant de tout tolérant, majorité des tiges entre 90 cm et plus. Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 50%	°
Forte	51 à 70%	°
Abrupte	71 % et plus	°

N.B.: Superficie minimale de pente: 0,25 ha.
Les classes de pente sont indiquées sous les lignes parfaites seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. LE GROUPE DAVAGE CÉE
SIGNATURE: Pierre Dubois

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1 S1 C3 s3 50 m C: S1 = classe de perte; C3 = classe d'âge; s3 = origine; 50 m = classe de hauteur; C = classe de densité; P: C1 c6 69 p1: C1 = classe de perte; c6 = classe d'âge; 69 = classe de densité; p1 = type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 26-2*
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 7
Mode de tenure ou de gestion: 00014 04
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 403 13
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 98400
Division de recensement:
Municipalité:
Codastre:
Parcelle: 4083*
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté:

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985; Année de publication: 1986; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/9/85
Déclinaison magnétique: 17° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-K-9 S.E.	32-J-12 S.O. S.E. S.O.	32-J-11 S.E. S.O.
32-K-8 S.E.	32-J-5 N.E. N.O. S.O. S.E. S.O.	32-J-6 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-K-1	32-J-4 N.E. N.O. S.O. S.E. S.O.	32-J-3 N.E. N.O.

32 J/5 S. O.